



**PROGRAMME PLURIANNUEL DE RENATURATION DE L'ORNE ET SES
AFFLUENTS**

**Dossier réglementaire :
Demande de Déclaration d'Intérêt Général
Dossier d'autorisation au titre du code de l'environnement**

Note Complémentaire et Errata



5 rue des Tulipes
67600 MUTTERSHOLTZ
Tél. : 03 88 85 17 94 / Fax : 03 88 85 19 50
Site Internet : www.sinbio.fr / Courriel : contact@sinbio.fr

CE 510

Décembre 2015

Ind B

Errata

Pages 22 et 26 du dossier, au lieu de :

Les cours d'eau concernés sont :

- Ruisseau du Russe
- Ruisseau de Vaux
- Ruisseau de Bezonvaux
- Ruisseau de Noncevaux
- Ruisseau du Gros Prés
- Ruisseau du haut pont
- Ruisseau de Bréhaut
- **Ruisseau de Bezonvaux** (y compris fossé des Roises)
- Ruisseau du mauvais lieu
- Ruisseau de Moulainville
- Ruisseau de Viaunoue
- Ruisseau de Rennesselle
- Ruisseau de la Tanchette
- Ruisseau de Rouvres

Lire :

Les cours d'eau concernés sont :

- Ruisseau du Russe
- Ruisseau de Vaux
- Ruisseau de Bezonvaux
- Ruisseau de Noncevaux
- Ruisseau du Gros Prés
- Ruisseau du haut pont
- Ruisseau de Bréhaut
- **Ruisseau du Lauret** (y compris fossé des Roises)
- Ruisseau du mauvais lieu
- Ruisseau de Moulainville
- Ruisseau de Viaunoue
- Ruisseau de Rennesselle
- Ruisseau de la Tanchette
- Ruisseau de Rouvres

Note Complémentaire

Le ruisseau de la Tanchette (ou ruisseau de l'étang de la Tanchette) fait partie de l'étude menée sur le territoire, mais n'est pas inclus dans les statuts de la communauté de communes du pays d'Etain, il ne fera donc pas l'objet de travaux dans le cadre de ce programme.